

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA25 210007

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA25 210007

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (RCA06 210012)

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 7 mai 2025.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement